

qui un petit mur de l'école des Filles abîmé par l'entreprise "les Travaux Routiers" n'a pas été réparé.

Monseigneur Bruffaut qui signale qu'un écoulement d'eau se fait dans le caniveau en face la propriété Dénis de la rue de la Sablière et que le poteau de l'E. I. F. dont il avait déjà parlé est toujours abandonné sur le trottoir de la rue de l'Emplette.

Le Maire prend note et fera les démarches nécessaires pour que les travaux soient effectués et les observations faites aux responsables des dégâts

La séance est ensuite levée à 20 h. 15.

Jurott Robert Amable Bourassa F. G. Poerat
M. Lepage

Séance du conseil municipal
du vingt six janvier mil neuf cent soixante cinq.

Le vingt six janvier mil neuf cent soixante cinq, à dix huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son maire.

Etaient présents cbte Judith, Geneviève, Gilles, Violette, Legrand, Bumant, Bruffaut, Robert, Bourassa, Laizillon, Nice, Rabier

Absent: cbte Baulieu.

Secrétaire de séance: cbte Rabier.

Le Président ouvre la séance et le secrétaire donne lecture du compte rendu de la réunion du 28 Décembre 1964.

Des observations sont présentées par cbte Violette au sujet de la fixation du taux de la taxe de régularisation des valeurs à appliquer au programme de construction de la résidence de Bel Air par la Société Rivaud et après un échange d'explications le procès verbal est adopté.

Le Président informe ensuite l'Assemblée que la Commission des Finances a étudié le budget additionnel 1964 portant du résultat du Compte Administratif de 1963 et l'a approuvé à l'unanimité des membres présents. Il reprend le texte de son exposé et dit que le Compte Administratif de 1963 fait apparaître en section ordinaire un excédent recettes de 141.126,61 et en section extraordinaire un excédent recettes de 152.986,84

Pour la section ordinaire le Compte Administratif a donné le résultat suivant.

Excédent des exercices antérieurs

Produits de l'exercice

85.076, 57

422.491, 98

507.568, 55

366.441, 94

141.126, 61

à déduire le montant des mandats émis
excédent de recettes

Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre
les recettes complémentaires suivantes :

Fonds commun voirie	6 551,	}
Reliquat de taxe locale	1958	
- "	1960.	
Complément ..	1964	
Remboursement d'intérêts par le syndicat H.L.M.	7 000, 29.	
Produit des mutations 1963 à titre onéreux	12 831, 16	
		175.715, 34.

Recettes totales

Il vient en déduction

les subventions complémentaires

Bureau d'aide sociale	1.000	}
Caisse des écoles	2.000.	
Fanfare de Chenecey	2.500.	
Club sportif de Chenecey	2.500	
Comité des Fêtes	1.000.	
une prévision supplémentaire au ch. 66.	1.000.	
les intérêts d'emprunt du Syndicat H.L.M.	7.007, 88	
les changes sur exercices antérieurs	19.083, 36.	
et le prélèvement au bénéfice de la section extraordinaire	78.659, 43.	
		114.750, 67.

Il reste un disponible de
le conseil municipal devant décider de son affectation.

60.964, 67.

Pour la section extraordinaire:

l'excédent de recettes du Compte administratif est de

152.986, 84.

Il y a lieu d'ajouter les sommes suivantes :

Subventions pour le vestiaire douches du stade

36.250
7.644,

Subventions pour l'assainissement : 29.000 + 7250 =

6.000 + 1644

Subvention pour la réfection de la rue des Chabries et de la route de Chênecey 39.680,

Versement de la SOCIM au titre de la taxe de régularisation des

valeurs foncières pour 180 logts de la barillasse

360.000.

pour 64 logts des Nouzots

117.500.

Versement de l'emprunt pour l'assainissement

240.000.

Versement de l'emprunt pour la Caserne de gendarmerie

600.000.

Prélèvement sur la section ordinaire pour couvrir le manque de

financement des prévisions de dépenses

78.659, 43.

total au total

1.632.720, 27.

Les prévisions de dépenses
s'établissent comme suit:

remboursement en capital de l'emprunt H.L. 16.	2.194,80.
dépenses d'aménagement du carrefour 2/153. 2/157. Gabrenou	10.446,49.
réservee Garage préfabriqué gendarmerie	305 -
aménagement rue Grimpéau	8.734,31 }
entretien voirie	39.598,73 }
École maternelle	20.000 -
assainissement	19.163,59.
Garages rue de la Sablière	88.000 -
Matériel d'incendie	2.264 -
Emploi de l'emprunt pour l'assainissement	240.000.
Dépassement des dépenses d'assainissement pour la rue de l'Grimpéau et le Collecteur chez Infisti	50.000
Dépassement des dépenses pour les garages rue Sablière	60.000.
Achat fourgon tonne Berliet	75.000.
Acquisition maison Célegny et son aménagement	120.000.
Acquisition de 2 classes préfabriquées et leur aménagement	60.000.
Utilisation de l'emprunt pour la Caserne de Gendarmerie	600.000.
Solde de la dépense pour la tribune du Stade	10.011,47
Emploi des sommes réservées pour l'aménagement de la Mairie, du Camping et du Stade	136.631,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget additionnel tel qu'il est présenté, en affectant le solde de 60.964,67 au développement des équipements rendus nécessaires par l'expansion communale, par 11 voix contre une, celle de M^e Denœux qui aurait voulu que le budget complémentaire de 1964 laisse davantage de disponible aux administrateurs qui seront désignés par la consultation électorale des 14 et 21 octobre.

Le Président entretient l'assemblée du projet de M^e Brannoy de construire 2 immeubles de 8 appartements chacun dans sa propriété de la rue des Bâties. L'obligation de placer une station d'épuration à l'extrémité de sa superficie, alors qu'il espérait pouvoir se brancher sur la canalisation de la papeterie Secondino, va lui occasionner des charges qu'il aimeraient pouvoir répartir sur un plus grand nombre de logements. C'est pourquoi il demande que la Commune veille bien lui vendre le terrain qui se situe derrière la propriété qui a été acquise de M^e Molvert, dont la superficie est de 7 à 800 mètres carrés et qui n'a pu être utilisé pour la construction d'une école maternelle ; cela lui permettrait de construire un 3^e immeuble portant son programme à 24 appartements.

Le Maire pense que l'on pourrait consentir à lui vendre cette surface, à condition que le 3^e immeuble soit destiné à la location au profit de nos administrés ou des familles de l'extérieur qui ont fait des demandes de logements

actuellement insatisfaits ; il craint cependant que cette suggestion rencontre son hostilité puisqu'il désire vendre tous ses appartements.

Après en avoir délibéré et entendu l'opinion de M^e Gilles, le Conseil communal décide de céder à Monsieur Grannoy le terrain au point des dépendances de la propriété communale (la surface exacte sera déterminée par le géomètre), il fixe pour cet immeuble, le taux de la taxe de régularisation des valeurs foncières à 200 francs par appartement et le prix du terrain cédé à 30 francs le m².

Le Président informe l'Assemblée que l'entreprise de Dragage Lagouraud de Morsang sur Orge s'est offerte pour opérer le déversement de la rivière l'Essonne au débouché du collecteur des eaux résiduaires de la commune. Cet ensablement provient en grande partie des tables provenant des travaux d'assainissement de la voirie en 1964, précipités dans les canalisations par les violents orages de l'été.

L'entreprise qui dispose d'une drague sur chenille avec grand bras à godets aurait l'autorisation de projeter dans le parking de la Patte d'Oie, elle pourrait faire l'enlèvement du sable par camions et l'évacuerait dans une décharge qu'elle rechercherait ; elle évalue le coût de l'opération, pensant que ce dépôt peut atteindre 500 m³, à 3 800 francs.

S'il était possible de rejeter le sable sur les berges avoisinantes notamment dans le terrain de Madame d'Espenouse qui est situé à l'ouest du parking de la Patte d'Oie, la dépense serait bien moins élevée.

Le Conseil communal après avoir entendu Monsieur Violette qui fait observer que l'ensablement provient en partie de négligences de l'entreprise des travaux routiers qui aurait dû prendre toutes mesures pour éviter les précipitations de sable dans le collecteur, de M^e Robert qui objecte que si l'entreprise reconnaît sa responsabilité et participe aux frais de curage, elle ne manquerait pas de rattraper ses frais à la première occasion, le Conseil communal charge son maire de prendre contact avec l'entreprise des Travaux Routiers pour la faire participer à la dépense et de demander à M^e d'Espenouse si elle voudrait bien autoriser le déversement du dragage dans son terrain. Enfin il l'autorise à traiter avec l'entreprise Lagouraud après avoir éprouvé tous les moyens de réduire la dépense communale.

Le Président dit ensuite qu'il a eu une communication téléphonique de l'Inspecteur régional à la jeunesse et aux sports demandant que le Conseil communal veuille bien, en raison de l'expansion de la commune, prévoir, dans le cadre de la loi programme d'équipement sportif et socio-éducatif décidant du plan quadriennal 1966-1970, la construction :

- 1^o d'un gymnase de 600 m² à proximité du nouveau groupe scolaire
- 2^o d'une maison de jeunes et de la culture qui rejoindrait notre initiale idée de la placer dans la partie boisée du terrain d'billot en boulure de la rue Jean Jaurès.

3° Aménager le terrain d'athlétisme du Parc des Sports

Les inscriptions à la loi programme déclancheront les subventions inhérentes aux projets

Le Conseil municipal après en avoir délibéré considérant que l'expansion de Chambéry autorise la réalisation de ces projets, en accepte le principe et demande leur inscription au plan et décide de faire procéder dès cette année à l'aménagement du terrain d'athlétisme.

Le Président communique ensuite les devis de la St^e cbaiip pour achat de jupons, de lances, d'extincteur etc... pour la Compagnie des Sapeurs Pompiers, et de la St^e Lyonnaise des eaux pour la pose de poteaux d'incendie aux endroits insuffisamment défendus contre l'Incendie

Après observation de cb² Bourg qui suggère de suivre à la commande de matériel à la St^e cbaiip jusqu'à la réception du fourgon tonne Berbet qui aura un équipement important, le Conseil municipal décide de se ranger à son avis, il autorise par contre, le placement des poteaux d'incendie faisant l'objet du devis de la St^e Lyonnaise des eaux aux endroits qui contrarient le moins possible la circulation des piétons.

Le Président lit une lettre du "Foyer du Travailleur" sollicitant la garantie communale pour un emprunt de 500.000 francs, complément de celui de 6.013.690 francs pour lequel la garantie a été accordée en son temps.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte la même mesure.

Le Président fait ensuite un exposé sur l'avancement du projet de construction du Groupe Scolaire de cinq classes primaires et de trois classes maternelles. Il dit que l'architecte cb² Bourg lui a donné les renseignements suivants.

La surface du groupe scolaire est de 5500 m².

La surface du plateau d'évolution et le gymnase 2000 m²

tout en tout 7500 m² qui seront pris sur le terrain de Madame Giard à la "Jeanne de" mis à notre disposition par la Société Rivaud.

La dépense subventionnable des 10 classes primaires, des 3 classes maternelles, des bureaux et salles, des 3 appartements de 4 pièces pour les Directeurs et Directrices et l'adaptation au terrain, cours, cloches, se monte avec le réajustement au C.A.T. de Seine et Oise Zone C, de 30,4 à 1.071.885,-

les honoraires d'architecte à 5 et 4% =

43.875

surt. 1.115.760 francs.

à ce prix s'ajoutent les prévisions spéciales pourraient résulter de fondations supplémentaires et de mouvements de terre exceptionnels

Pour le plateau d'évolution et le gymnase, la dépense subventionnable s'élève avec le même processus à 565.767.

et les honoraires d'architecte à

22.630.

surt. 588.397

plus les mêmes prévisions que pour le Groupe Scolaire

Les subventions s'établissent comme suit:

pour primaires	81.000 ^r	par classe soit	810.000.
pour maternelles	103.000 ^r	.. soit	309.000.
		Total	<u>1.119.000.</u>
pour gymnase 600 m ²	40% de la dépense		235.200.
pour le double plateau d'évolution 40%	" "		21.690.
		Total	<u>256.890.</u>

Monsieur l'architecte Jaurin pense que les subventions pour le gymnase et le plateau seront relevées, il est bon d'en accepter l'augmentation car le financement communal plus de 330 000 francs serait insupportable.

On doit remarquer que les subventions pour les classes et les logements couvrent entièrement les dépenses subventionnables, mais il y a lieu de faire observer que des frais supplémentaires devront être engagés, outre les acquisitions déjà évoquées, le mobilier, le chauffage, l'aménagement de l'eau et l'évacuation des eaux usées et sans compter les inévitables dépassements des prévisions.

Monsieur l'architecte Jaurin signale en outre que les constructions peuvent se faire en traditionnel, c'est à dire au prix plafond sans rabais et il est admis en période actuelle 10% environ d'augmentation suivant l'adjudication ou en construction industrialisée qui vaut environ 53.000^r.

Le mètre carré, ce qui constitue un rabais de 5% environ sur les prix plafonds. Monsieur l'architecte donnera prochainement des estimations détaillées qui permettront au Conseil communal d'opter pour l'une des deux solutions.

Le Président donne communication d'une lettre de Monsieur le Directeur de la protection Civile de la Préfecture de Seine et Oise, l'informant que le dossier d'accord pour l'acquisition du fourgon tonne Berliet était transmis à Monsieur le Préfet délégué de l'Essonne et mentionnant que le principe d'une subvention du projet était admis.

Le Président informe que M^e Barniaux demeurant rue de Bel Air, a fait une demande pour l'obtention des bénéfices attachés aux tabacs de 2^{me} classe et prie le Conseil communal de donner son avis. Après en avoir délibéré, le Conseil communal donne un avis favorable à la satisfaction de la demande.

Le Président lit ensuite une lettre de la Préfecture engageant les communes à souscrire à un ouvrage consacré aux Communes dont le prix est de 35^r plus 5^r de port.

Le Conseil communal autorise l'achat de ce livre de prestige.

Le Président donne lecture d'une lettre du Syndicat des Secrétaires de Mairie demandant la prise d'une délibération émettant le vœu que les zones de salaire soient supprimées.

Après en avoir délibéré et avoir rappelé que parcelle délibération a été prise

Il y a fort longtemps, renouvelle son sentiment à cet égard et donne satisfaction à cette demande en prenant la délibération proposée.

Avant de clore la réunion et sur invitation de M^{me} Robert le Conseil Municipal précise que pour tous programmes futurs de constructions le taux de la taxe de régularisation des valeurs foncières va régler par les promoteurs au commencement des travaux reste intangiblement fixé à 2000 francs par appartement.

La séance est ensuite levée à 20 h 15.

A large area of the page has been redacted with blue ink, and several signatures are written across it. The signatures include: J. Rabat, Mme Baudier, Mme Violette, Mme Cimant, M. Legrand, M. Bouvier, M. Nier, M. Rabat, M. Piquet, and M. Deneux. There is also a signature that appears to be "R. S. D." or "R. S. D. R."

Séance du six mars mil neuf cent soixante-cinq

Le six mars mil neuf cent soixante-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M^{me} Judith, Deneux, Baulier, Gilles, Violette, Legrand, Cimant, Robert, Bouvier, Nier, Rabat

Absent excusé : M^{me} Gruffant qui donne pouvoir à M^{me} Judith

Absent : M^{me} Loizillon

T approuve
nos vœux

T que sous
l'accord...

approuvé le

Le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 janvier. Aucune observation n'ayant été présentée, le compte rendu est adopté.

Le Président donne des précisions sur la surface à céder à M^{me} Gramoy à la suite de la décision du Conseil Municipal prise le 26 janvier ; le plan du géomètre, communiqué aux membres de l'Assemblée, donne 832 m² et laisserait une superficie de 1254 m² à la propriété communale. Monsieur Gramoy s'engage à faire la clôture à ses frais ; elle seraient établie en plaques fibro-ciment comme celle bordant la propriété Guérado.